

ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

Finalités et objectifs de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre de vérifier :

- d'une part, que le candidat possède les compétences nécessaires à l'étude de tout ou partie d'une réalisation élémentaire ;
- d'autre part, que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques pour résoudre des problèmes liés à des situations professionnelles.

OPTION A : VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Contenus

Elle prend en compte tout ou partie des compétences terminales suivantes :

- C1.1 : Identifier la situation, la demande.
- C1.3 : Analyser les informations.
- C2.4 : Proposer des solutions.

Et les savoirs technologiques associés correspondants à cette option :

- S1.1 : Produits finis, ouvrages et applications.
- S4 : Communications techniques (S4.1)
- S8 : Physique et chimie.

Évaluation

L'évaluation prendra plus particulièrement en compte la pertinence de l'analyse, son exactitude, la justesse des propositions, des solutions présentées, la qualité de la communication technique utilisée (dessin technique), la présentation du document et sa lisibilité.

L'évaluation associe le(s) professeur(s) d'enseignement technologique et professionnel et le(s) professionnel(s).

Formes de l'épreuve

→ Évaluation ponctuelle : (écrite ; durée : 4 h)

À partir d'un dossier technique, le candidat peut être amené à :

- analyser son fonctionnement global ;
- définir la fonction d'une pièce ou d'un sous-ensemble ;
- analyser, décrire et justifier le choix d'une solution technique ;
- proposer et définir une autre solution technique (graphiquement et/ou par le texte) ;
- effectuer des calculs (chaîne de cotes, volumétrie, etc.).

→ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée par l'équipe enseignante chargée des enseignements technologiques et professionnels. Le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante. Les conditions de réalisation et les critères d'évaluation sont identiques à ceux de la forme ponctuelle.

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix et son organisation relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique, dans le courant de la dernière année de formation.

À l'issue de cette situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents éventuellement rédigés par le candidat lors de l'évaluation ;
- une fiche d'évaluation du travail réalisé.

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation, sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes les remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

OPTION B : MÉTIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE

Contenus de la sous-épreuve

Elle prend en compte tout ou partie des compétences terminales suivantes :

C1.1 : Identifier la situation, la demande.

C1.3 : Analyser les informations.

C2.4 : Proposer des solutions.

Et les savoirs technologiques associés correspondants de cette option :

S1.2 : Produits finis, ouvrages et applications.

S4 : Communications techniques.

S8 : Physique et chimie.

Évaluation

L'évaluation prendra plus particulièrement en compte la pertinence de l'analyse, son exactitude, la justesse des propositions, des solutions présentées, la qualité de la communication technique utilisée, la présentation du document et sa lisibilité.

L'évaluation associe le(s) professeur(s) d'enseignement technologique et professionnel et le(s) professionnel(s).

Forme de l'épreuve

→ Évaluation ponctuelle : (écrite ; durée : 4 h)

À partir d'un dossier technique, le candidat peut être amené à :

- analyser son fonctionnement global ;
- définir la fonction d'une pièce ou d'un sous-ensemble ;
- analyser, décrire et justifier le choix d'une solution technique ;
- proposer et définir une autre solution technique (graphiquement et/ou par le texte) ;
- effectuer des calculs (chaîne de cotes, masse, puissances électriques, etc.).

→ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée par l'équipe enseignante chargée des enseignements technologiques et professionnels. Le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante. Les conditions de réalisation et les critères d'évaluation sont identiques à ceux de la forme ponctuelle.

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix et son organisation relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique, dans le courant de la dernière année de formation.

À l'issue de cette situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents éventuellement rédigés par le candidat lors de l'évaluation ;
- une fiche d'évaluation du travail réalisé.

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation, sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes les remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

COMMUNE AUX DEUX OPTIONS

Finalités et objectifs de l'épreuve

En mathématiques, les finalités et objectifs sont :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations liées à la profession ;
- de vérifier leur aptitude au raisonnement et leur capacité à analyser correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à apprécier leur portée ;
- d'apprécier leurs qualités dans le domaine de l'expression écrite et de l'exécution de tâches diverses (tracés graphiques, calculs, etc.).

En sciences physiques, les finalités et objectifs sont :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et de s'assurer de leur aptitude au raisonnement et à l'analyse correcte d'un problème en rapport avec des activités professionnelles ;
- de vérifier leur connaissance du matériel scientifique et des conditions de son utilisation ;
- de vérifier leur capacité à s'informer et à s'exprimer par écrit sur un sujet scientifique mettant en jeu des aspects qualitatifs et quantitatifs.

Contenus

Les contenus sont définis en annexe I, tableau des unités constitutives du référentiel de certification (unité U12).

Formes de l'épreuve

→ Évaluation ponctuelle : (écrite ; durée : 2 h)

L'épreuve est notée sur 20 points : 12 points sont attribués aux mathématiques et 8 points aux sciences physiques. Le formulaire officiel de mathématiques est intégré au sujet de l'épreuve.

Les formules de sciences physiques qui sont nécessaires pour répondre aux questions posées mais dont la connaissance n'est pas exigée par le programme sont fournies dans le sujet.

L'utilisation des calculatrices pendant l'épreuve est autorisée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

→ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation :

– deux situations d'évaluation, situées respectivement dans la seconde partie et en fin de formation, respectent les points suivants :

- ces évaluations sont écrites ; chacune a une durée de deux heures et est notée sur vingt points ;
- les situations comportent des exercices de mathématiques recouvrant une part très large du programme de mathématiques et de sciences physiques. Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats pour qu'ils puissent gérer leurs travaux. Pour chacune des deux situations d'évaluation, le total des points affectés aux exercices de mathématiques est de 14 points et celui des sciences physiques est de 6 points. Pour l'évaluation en mathématiques, lorsque les situations s'appuient sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les explications et indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé ;
- il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité excessive en mathématiques et en sciences physiques. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti ;
- l'utilisation des calculatrices pendant chaque situation d'évaluation est définie par la réglementation en vigueur aux examens et concours relevant de l'Éducation nationale. Pour les exercices de mathématiques, l'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé ;
- on rappellera aux candidats que la clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies ;

– une situation d'évaluation notée sur dix points ne concerne que les mathématiques. Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint) et la présentation orale (individuelle) d'un dossier comportant la mise en œuvre de savoir-faire mathématiques en liaison directe avec la spécialité de chaque baccalauréat professionnel. Ce dossier peut prendre appui sur le travail effectué au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Au cours de l'oral, dont la durée maximale est de vingt minutes, le candidat sera amené à répondre à des questions en liaison avec le contenu mathématique du dossier.

La note finale sur vingt proposée au jury pour cette sous-épreuve est obtenue en divisant par 2,5 le total des notes relatives aux trois évaluations.

COMMUNE AUX DEUX OPTIONS

Finalités et objectifs de l'épreuve

Les finalités et objectifs de l'épreuve sont :

- de vérifier l'aptitude des candidats à choisir et à utiliser du matériel scientifique pour la mise en œuvre d'un protocole expérimental fourni, dans le respect des règles de sécurité ;
- d'apprécier leurs savoir-faire expérimentaux, l'organisation de leur travail, la valeur des initiatives qu'ils sont amenés à prendre,
- de vérifier leur capacité à rendre compte par oral ou par écrit des travaux réalisés.

Contenus

Les contenus sont définis en annexe I, tableau des unités constitutives du référentiel de certification (unité U13).

Formes de l'épreuve

→ Évaluation ponctuelle : (pratique ; durée : 45 minutes)

L'évaluation, notée sur 20 points, concerne les compétences expérimentales liées à la formation méthodologique de base. Le matériel que le candidat sera amené à utiliser est celui fixé par la note de service n° 96-070 du 8 mars 1996 (BOEN n° 12 du 21 mars 1996).

Les candidats formés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé sous contrat passent l'évaluation dans leur établissement. Des mesures particulières d'accueil sont prises pour les autres candidats. Ces derniers seront affectés dans les établissements par le recteur. L'évaluation est assurée par des professeurs de la discipline exerçant de préférence dans l'établissement.

Le chef de centre s'assure qu'un professeur n'évalue pas ses propres élèves. Les sujets sont élaborés au niveau académique, interacadémique ou national.

Le recteur arrête annuellement les sujets proposés aux établissements, fixe le nombre de sujets qui seront mis en place dans chaque établissement et le calendrier de l'évaluation expérimentale de sciences physiques en cohérence avec le calendrier de l'examen établi au plan national.

Chaque établissement met en place le nombre de sujets qui lui a été fixé et qu'il choisit dans l'ensemble des sujets proposés.

Le procès-verbal du déroulement de l'évaluation, les travaux remis par les candidats et les grilles d'évaluation remplies par les professeurs sont transmis au jury.

L'inspecteur de l'Éducation nationale chargé des sciences physiques s'assure que les conditions nécessaires au bon déroulement de l'évaluation sont bien remplies.

→ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation repose sur deux situations d'évaluation qui ont pour support une activité expérimentale. La durée de chacune est voisine de 1 h. Elles sont mises en place dans la seconde partie de la formation.

Lors de chaque situation expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou de plusieurs expériences choisies dans les champs de la physique et de la chimie définis par l'unité U13 (annexe I du référentiel de certification). L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant la ou les manipulation(s) qu'il réalise et, suivant la nature du sujet, sur la valeur des mesures réalisées et sur leur exploitation.

Lors de l'évaluation, il est demandé au candidat :

- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition et dont la liste est fixée par la note de service n° 96-070 du 8 mars 1996 (BOEN n° 12 du 21 mars 1996) ;
- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

En pratique, le candidat porte sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation les résultats de ses observations, de ses mesures et, le cas échéant, de leur exploitation. L'évaluateur élabore un guide d'observation qui lui permet d'évaluer les savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Chaque situation est notée sur 20 points ; 13 points au moins sont attribués aux savoir-faire expérimentaux et à la valeur des mesures. Les deux situations d'évaluation doivent porter sur des champs différents de la physique et de la chimie.

La note sur 20 attribuée au candidat pour l'unité est la moyenne, arrondie au demi-point, des deux notes sur 20 obtenues lors des deux situations d'évaluation.

Finalités et objectifs de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre de vérifier :

- d'une part, les compétences du candidat liées aux activités professionnelles de préparation d'une fabrication ou d'un assemblage ;
- d'autre part, les compétences du candidat liées aux activités d'analyse formelle, stylistique et technique en vue de sa réalisation dans le respect des règles de l'art.

OPTION A : VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Contenus

Elle porte sur tout ou partie des compétences terminales suivantes :

C1.3 : Analyser les informations.

C2.2 : Sélectionner, déterminer les matières d'œuvre nécessaires. Prévoir la main-d'œuvre et les matériels à utiliser.

C2.4 : Proposer des solutions.

Et des savoirs technologiques associés correspondants de cette option :

S1.1 : Produits finis, ouvrages et applications.

S8 : Physique et chimie.

Évaluation

L'évaluation prendra plus particulièrement en compte la pertinence :

- de la méthode de travail adaptée à la situation ;
- des moyens sélectionnés ;
- de la chronologie des opérations ;
- du choix des matériels et des matières d'œuvre.

Les réponses devront intégrer les concepts de qualité et de sécurité et pourront être amenées à intégrer les concepts de coût et de délai.

L'évaluation associe le(s) professeur(s) d'enseignement technologique et professionnel et le(s) professionnel(s).

Formes de l'épreuve

→ Évaluation ponctuelle : (écrite ; durée : 3 h)

À partir d'un dossier technique ayant trait aux méthodes de production, d'assemblage, etc., le candidat doit énoncer, choisir, élaborer et justifier toute solution technique afférente à la réalisation demandée.

→ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée dans l'établissement de formation. Elle se déroule en fin de formation lors d'une activité de synthèse. Elle donne lieu à une proposition de note.

Cette évaluation prend appui sur un dossier élaboré par le candidat au cours de sa formation.

Après examen du dossier par les évaluateurs, le candidat expose oralement, pendant dix minutes, la synthèse de son travail. À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que le dossier support de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toute remarque ou observation qu'il juge utile et arrête la note.

OPTION B : MÉTIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE

Contenus

Elle porte sur tout ou partie des compétences terminales suivantes :

C1.3 : Analyser les informations.

C2.2 : Sélectionner, déterminer les matières d'œuvre nécessaires. Prévoir la main-d'œuvre et les matériels à utiliser.

C2.4 : Proposer des solutions.

Et des savoirs technologiques associés correspondants de cette option :

S1.2 : Produits finis, ouvrages et applications.

S8 : Physique et chimie.

Évaluation

L'évaluation prendra plus particulièrement en compte la pertinence :

- de la méthode de travail adaptée à la situation ;
- des moyens sélectionnés ;
- de la chronologie des opérations ;
- du choix des matériels et des matières d'œuvre,

Les réponses devront intégrer les concepts de qualité et de sécurité, et pourront être amenées à intégrer les concepts de coût et de délai.

L'évaluation associe le(s) professeur(s) d'enseignement technologique et professionnel et le(s) professionnel(s).

Formes de l'épreuve

→ Évaluation ponctuelle : (écrite ; durée : 3 h)

À partir d'un dossier technique ayant trait aux méthodes de production, d'assemblage, etc., le candidat doit énoncer, choisir, élaborer et justifier toute solution technique afférente à la réalisation demandée.

→ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée dans l'établissement de formation. Elle se déroule en fin de formation lors d'une activité de synthèse. Elle donne lieu à une proposition de note.

Cette évaluation prend appui sur un dossier élaboré par le candidat au cours de sa formation.

Après examen du dossier par les évaluateurs, le candidat expose oralement, pendant dix minutes, la synthèse de son travail. À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que le dossier support de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toute remarque ou observation qu'il juge utile et arrête la note.

COMMUNE AUX DEUX OPTIONS

Contenus

Elle porte sur tout ou partie des compétences terminales suivantes :

- C1.1 : Identifier la situation, la demande.
- C2.4 : Proposer des solutions.
- C5.1 : Choisir les moyens de communication.

Et des savoirs technologiques associés correspondants :

S7 : Arts appliqués.

Évaluation

Cette sous-épreuve vise à vérifier l'aptitude du candidat à :

- situer les arts du verre dans leur cadre historique, chronologique et géographique en référence à l'évolution des styles et des techniques de réalisation ;
- analyser et exploiter une documentation, élaborer des propositions répondant à une demande précise et exprimer plastiquement ses recherches.

L'évaluation porte sur :

- les connaissances relevant des points essentiels de l'histoire de l'art du verre ;
- la pertinence de l'analyse et la précision du vocabulaire utilisé ;
- le respect de la demande ou du cahier des charges et la créativité des hypothèses ;
- la cohérence de la démarche et la faisabilité des propositions ;
- la lisibilité et l'expressivité de la traduction graphique, colorée et volumique.

Formes de l'épreuve

Évaluation ponctuelle : (écrite ; durée : 3 h)

À partir d'un dossier réunissant une documentation liée aux métiers du verre et d'une demande limitée et précise, le candidat doit :

- situer les documents et identifier leurs caractéristiques plastiques, techniques et leurs fonctions (croquis et brefs commentaires) ;
- proposer des hypothèses de réponse pour un projet d'art appliqué en prenant appui sur le dossier documentaire (recherches, choix et justification des choix à l'aide de croquis ou d'esquisses colorées, d'annotations ou de brefs commentaires).

Le dossier documentaire peut réunir, en nombre réduit en fonction de la durée de l'épreuve, selon le sujet, des photographies, estampes, croquis, dessins, articles de presse, de revues spécialisées, d'encyclopédies et, éventuellement, un ou plusieurs objets. Il sert de base à la vérification des connaissances et à l'élaboration de la recherche.

L'évaluation est assurée par des professeurs d'arts appliqués.

→ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée dans l'établissement de formation. Elle se déroule en fin de formation lors d'une activité de synthèse. Elle donne lieu à une proposition de note.

Cette évaluation prend appui sur un dossier élaboré par le candidat au cours de sa formation. Elle est conduite par le(s) professeur(s) d'arts appliqués.

Après examen du dossier par les évaluateurs, le candidat expose oralement, pendant 10 minute, la synthèse de son travail.

À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation transmet au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra demander à avoir communication de tous les documents tels que le dossier support de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toute remarque ou observation qu'il juge utile et arrête la note.

Finalités et objectifs de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat dans la maîtrise essentielle de son art. Les principales activités professionnelles visées sont :

- la fabrication ;
- l'assemblage ;
- la réparation ;
- le montage ;
- le réglage ;
- le contrôle ;
- l'économie-gestion.

Une partie des activités est développée au cours de la formation en milieu professionnel. Les évaluations des compétences liées à ces activités seront « distribuées » et mises en œuvre dans chacune des sous-épreuves.

COMMUNE AUX DEUX OPTIONS

Contenus

Les périodes de formation en entreprise ont principalement pour but la formation sur les sites réels, conformément aux conditions habituelles du travail en entreprise.

Ces périodes nécessitent une forte proximité du candidat avec les outils réels et leurs contraintes. Les apprentissages ne peuvent se faire que si une forte médiation est mise en œuvre dans l'organisation formatrice. Tuteurs, maîtres d'apprentissage et responsables de formation doivent prendre réellement en charge le dispositif formateur.

Cette sous-épreuve doit porter principalement sur l'acquisition des compétences terminales suivantes :

C 5.1 à C 5.6.

Et des savoirs technologiques associés correspondants :

- S1 : Produits finis, ouvrages et applications.
- S2 : Organisation, contrôle de qualité et suivi des réalisations.
- S3 : Gestion.
- S4 : Communications techniques.
- S5 : Hygiène, sécurité, ergonomie et protection de l'environnement.
- S6 : L'entreprise et son environnement.
- S8 : Physique et chimie

Évaluation

Elle porte essentiellement sur :

- l'entreprise et son environnement économique : traiter les aspects liés à la structure de l'entreprise en référence avec le référentiel d'économie et de gestion. ;
- le travail en équipe : animer, informer et conseiller ;
- le travail individuel : organiser une fabrication, les approvisionnements, préparer un poste de travail ;
- les résultats des activités : réaliser tout ou partie d'ouvrage, optimiser les moyens, tenir compte du coût, des délais, de la qualité exigée.

À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activités de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider la sous-épreuve E31 : « Évaluation de la formation en milieu professionnel (unité U31).

Formes de l'évaluation

→ Évaluation ponctuelle : (orale ; durée : 30 min) (dont 20 minutes de présentation et 10 minutes d'entretien) – Préparation : 1 heure

L'évaluation de la période de formation en milieu professionnel s'appuiera sur un entretien avec le jury à partir d'un dossier « mémoire » réalisé par le candidat.

L'entretien porte sur le document de synthèse et d'évaluation complété par les professeurs du centre de formation.

Le dossier est rédigé à partir des tâches accomplies par le candidat dans l'entreprise. À cet effet, au cours de la période de formation en milieu professionnel ou à partir de son expérience professionnelle, le candidat rédige, à titre individuel, une synthèse portant sur les activités qui lui ont été confiées et liées principalement aux compétences terminales de la capacité C5 du référentiel de certification du domaine professionnel.

La synthèse précise les activités repérées comme les plus significatives du candidat dans l'entreprise où il développe sa formation. Elle présente les études de cas, les bilans, d'ampleur limitée, relatifs aux activités les plus formatrices. Le candidat y consigne en particulier :

- le compte rendu de ses activités (tâches) ;
- la description :
 - des types d'intervention (procédures, procédés utilisés, technologies, moyens, etc.),
 - des informations et documentations liées aux différentes opérations (type et nature, origine, destination, type de traitement, etc.),
 - du contexte : organisation et relations (équipes de travail, amont/aval, personnes ou services en relation, sécurité, sites, etc.),
 - des éléments d'économie et de gestion se rapportant aux activités.

Le dossier de synthèse et d'évaluation comporte des indications sur l'utilisation et la maîtrise des compétences du référentiel de certification du domaine professionnel liées aux activités du candidat dans l'entreprise.

Ces évaluations prendront plus particulièrement en compte :

- la pertinence du dossier au regard du référentiel ;
- la variété des activités effectuées ;
- le sens critique et la capacité de propositions ;
- la capacité de communication (écrite et orale), la lisibilité et la présentation du dossier ;
- la qualité de l'exposé (plan, rigueur, argumentation, etc.).

Le dossier est mis à la disposition des membres du jury 8 jours avant l'épreuve ponctuelle terminale pratique.

→ Contrôle en cours de formation

Le développement des compétences s'effectue tout au long de la période de formation. Cependant, il est nécessaire de repérer les situations où le candidat sera évalué, ce qui nécessite la mise en œuvre de critères.

Ces situations n'ont pas de sujets formalisés, elles sont définies par la personne de l'entreprise (tuteur, maître d'apprentissage, etc.) chargée de la formation du candidat. Elles correspondent aux situations décrites par le référentiel des activités professionnelles, et permettent la mise en œuvre et la certification des compétences du référentiel de certification.

Au terme de la période de formation en milieu professionnel et d'un dossier remis à l'élève et complété par cet élève (40 pages maximum format A4) comportant l'(les) attestation(s) de stage, l'entreprise et son environnement économique, les activités professionnelles exercées et une étude de cas (on comprend par étude de cas une problématique en relation avec une tâche ou une activité ; le déroulement de cette étude pourra être le suivant : présentation du support technique, analyse de fabrication et/ou de fonctionnement, éventuelles solutions apportées, aspect économie-gestion, etc.) et la grille d'évaluation, le(s) formateur(s) de l'entreprise et les professeurs concernés (enseignement professionnel et technologique et économie-gestion), déterminent conjointement la note et l'appréciation proposées au jury.

Cette note tiendra compte des compétences acquises lors des interventions réalisées en entreprise.

OPTION A : VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Contenus

Cette sous-épreuve permet de vérifier l'aptitude du candidat à mettre en œuvre les moyens de production et à réaliser tout ou partie d'un ouvrage.

Les compétences à mettre en œuvre plus particulièrement sont :

C1.2 : Décoder et analyser un dossier de réalisation.

C2.1 : Établir un processus de fabrication.

C3.5 : Conduire les préparations de réalisation.

C3.7 : Contrôler et assurer la qualité.

C4.2 : Réaliser les produits en tenant compte des temps, des délais selon la qualité exigée.

Et les savoirs technologiques associés correspondants de cette option :

S1.1 : Produits finis, ouvrages et applications.

S4 : Communications techniques.

S5 : Hygiène, sécurité, ergonomie et protection de l'environnement.

Évaluation

Au regard des enseignements, l'évaluation inclura différentes réalisations avec différents verres. On attribuera à chaque réalisation, selon sa nature, un coefficient différent :

- réalisation à la table en borosilicate : 5
- réalisation au tour en borosilicate : 5 ;
- réalisation à la table en verre de silice : 2 ;
- réalisation à la table ou au tour de liaison verre-métal avec chaîne de verres : 2.

L'évaluation prend plus particulièrement en compte :

- la précision des cotes fonctionnelles ;
- la qualité d'exécution ;
- le bon fonctionnement de la pièce ;
- le choix de la méthode d'exécution ;
- l'organisation du poste de travail ;
- la gestion du temps.

L'évaluation associe le(s) professeur(s) d'enseignement technologique et professionnel et le(s) professionnel(s).

Formes de l'épreuve

→ bÉvaluation ponctuelle : (pratique ; durée : 16 h max.)

À partir d'un dessin de définition, le candidat doit réaliser la (les) pièce(s) en totale conformité avec le(s) dessin(s) proposé(s) et le temps donné.

→ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation organisées dans l'établissement de formation par les professeurs chargés des enseignements technologiques et professionnels. Elles se déroulent au cours du dernier trimestre de la dernière année de formation.

À l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toute remarque ou observation qu'il juge utile et arrête la note.

OPTION B : MÉTIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE

Contenus

Cette sous-épreuve permet de vérifier l'aptitude du candidat à mettre en œuvre les moyens de production et à réaliser tout ou partie d'un ouvrage.

Les compétences à mettre en œuvre plus particulièrement sont :

- C1.2 : Décoder et analyser un dossier de réalisation.
- C2.1 : Établir un processus de fabrication.
- C3.5 : Conduire les préparations de réalisation.
- C3.7 : Contrôler et assurer la qualité.
- C4.2 : Réaliser les produits en tenant compte des temps, des délais selon la qualité exigée.

Et les savoirs technologiques associés correspondants de cette option :

- S1.2 : Produits finis, ouvrages et applications.
- S4 : Communications techniques.
- S5 : Hygiène, sécurité, ergonomie et protection de l'environnement.

Évaluation

L'évaluation prend plus particulièrement en compte :

- la précision des cotes fonctionnelles ;
- la qualité d'exécution ;
- le bon fonctionnement de la pièce ;
- le choix de la méthode d'exécution ;
- l'organisation du poste de travail ;
- la gestion du temps.

L'évaluation associe le(s) professeur(s) d'enseignement technologique et professionnel et le(s) professionnel(s).

Formes de l'épreuve

➔ Évaluation ponctuelle : (pratique ; durée : 16 h max.)

À partir d'un dessin de définition, le candidat doit :

- réaliser la (les) pièce(s) en totale conformité avec le(s) dessin(s) proposé(s) et le temps donné ;
- les assembler correctement ;
- effectuer tous les réglages pour assurer parfaitement ses fonctions.

➔ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation organisées dans l'établissement de formation par les professeurs chargés des enseignements technologiques et professionnels. Elles se déroulent au cours du dernier trimestre de la dernière année de formation.

À l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toute remarque ou observation qu'il juge utile et arrête la note.

OPTION A : VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Contenus

Cette sous-épreuve permet de vérifier l'aptitude du candidat à définir toutes les indications nécessaires à la nouvelle fabrication d'un ou de plusieurs éléments.

Les compétences à mettre en œuvre sont plus particulièrement :

C1.2 : Décoder et analyser un dossier de réalisation.

C1.3 : Analyser les informations.

C2.1 : Établir un processus de fabrication.

C2.2 : Sélectionner, déterminer les matières d'œuvre nécessaires. Prévoir la main-d'œuvre et les matériels à utiliser.

C2.4 : Proposer des solutions.

Et les savoirs associés correspondants de cette option :

S1.1 : Produits finis, ouvrages et applications.

S4 : Communications techniques.

S8 : Physique et chimie

Évaluation

L'évaluation prend plus particulièrement en compte :

- la rigueur de l'analyse technique ;
- la qualité du dessin de définition ;
- le choix des formes et des cotes fonctionnelles, des tolérances géométriques et des états de surfaces ;
- la chronologie des étapes de fabrication ;
- la qualité du document remis.

Le support proposé sera un appareil de verrerie scientifique ou technique.

L'évaluation associe le(s) professeur(s) d'enseignement technologique et professionnel et le(s) professionnel(s).

Formes de l'épreuve

➔ Évaluation ponctuelle : (écrite ; durée : 4 h)

À partir d'un ouvrage et/ou d'un dessin qui peut être sommaire, le candidat doit :

- réaliser un dessin de définition en vue de sa fabrication ;
- déterminer l'analyse de fabrication.

➔ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée dans l'établissement de formation par les professeurs chargés des enseignements technologiques et professionnels. Elle se déroule au cours du dernier trimestre de la dernière année de formation.

Elle donne lieu à une proposition de note.

Elle porte sur les compétences identiques à celles évaluées en contrôle ponctuel.

À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toute remarque ou observation qu'il juge utile et arrête la note.

OPTION B : MÉTIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE

Contenus

Cette sous-épreuve permet de vérifier l'aptitude du candidat à définir toutes les indications nécessaires à la nouvelle fabrication d'un ou de plusieurs éléments.

Les compétences à mettre en œuvre sont plus particulièrement :

C1.2 : Décoder et analyser un dossier de réalisation.

C1.3 : Analyser les informations.

C2.1 : Établir un processus de fabrication.

C2.2 : Sélectionner, déterminer les matières d'œuvre nécessaires. Prévoir la main-d'œuvre et les matériels à utiliser.

C2.4 : Proposer des solutions.

Et les savoirs associés correspondants de cette option :

S1.2 : Produits finis, ouvrages et applications.

S4 : Communications techniques.

S8 : Physique et chimie

Évaluation

L'évaluation prend plus particulièrement en compte :

- la rigueur de l'analyse technique ;
- la qualité du dessin de définition ;
- le choix des formes et des cotes fonctionnelles, des tolérances géométriques et des états de surfaces ;
- la chronologie des étapes de fabrication ;
- la qualité du document remis.

Le support proposé sera une enseigne.

L'évaluation associe le(s) professeur(s) d'enseignement technologique et professionnel et le(s) professionnel(s).

Formes de l'épreuve

➔ Évaluation ponctuelle : (écrite ; durée : 4 h)

À partir d'un ouvrage et/ou d'un dessin qui peut être sommaire, le candidat doit :

- réaliser un dessin de définition en vue de sa fabrication ;
- déterminer l'analyse de fabrication.

➔ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée dans l'établissement de formation par les professeurs chargés des enseignements technologiques et professionnels. Elle se déroule au cours du dernier trimestre de la dernière année de formation.

Elle donne lieu à une proposition de note.

Elle porte sur les compétences identiques à celles évaluées en contrôle ponctuel.

À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toute remarque ou observation qu'il juge utile et arrête la note.

Modes d'évaluation

➔ **Évaluation ponctuelle : (écrite ; durée : 2 h)**
(Arrêté du 6 avril 1994, BO n° 21 du 26 mai 1994.)

Cette épreuve vise à apprécier la compréhension de la langue étrangère et l'expression dans cette langue. Elle porte sur des thèmes liés à la vie socioprofessionnelle en général ou à un aspect de la civilisation du pays. Elle comprend deux parties notées respectivement sur 12 points et 8 points.

• *Première partie* : compréhension

À partir d'un document en langue étrangère, le candidat doit répondre en français à des questions en français révélant sa compréhension du texte en langue étrangère.

Il pourra être invité à justifier ses réponses par une citation extraite du document et à fournir la traduction de quelques passages choisis.

• *Deuxième partie* : expression

Cette partie de l'épreuve consiste en :

- d'une part des exercices visant à tester en situation les compétences linguistiques (4 points) ;
- d'autre part une production semi-guidée qui pourra être liée au document proposé pour l'évaluation de la compréhension (4 points).

L'utilisation du dictionnaire bilingue est autorisée.

➔ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation correspondant aux quatre capacités :

- A. Compréhension écrite.
- B. Compréhension de l'oral.
- C. Expression écrite.
- D. Expression orale.

A. Compréhension écrite

À partir d'un ou de deux supports en langue vivante étrangère, la compréhension de la langue considérée sera évaluée par le biais :

- de réponses en français à des questions ;
- d'un résumé en français du document ;
- d'un compte rendu du document ;
- de la traduction.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- repérage/identification ;
- mise en relation des éléments identifiés ;
- inférence.

Critères : intelligibilité et pertinence de la réponse.

B. Compréhension orale

À partir d'un support audio-oral ou audiovisuel, l'aptitude à comprendre le message auditif en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais de : (*en français*)

- réponses à des questions factuelles simples sur ce support ;
- QCM ;
- reproduction des éléments essentiels d'information compris dans le document.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- anticipation ;
- repérage/ identification ;
- association des éléments identifiés ;
- inférence.

C. Production écrite

La capacité à s'exprimer par écrit en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais d'une production guidée d'un paragraphe de 10 à 15 lignes. Le message portera sur l'expérience professionnelle ou personnelle du candidat ou bien sur un aspect de civilisation (questions pouvant prendre appui sur un court document écrit ou une image).

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- mémorisation ;
- mobilisation des acquis ;
- aptitude à la reformulation ;
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles ;
- utilisation correcte et précise des éléments linguistiques contenus dans le programme de consolidation de seconde (éléments grammaticaux : déterminants, temps, formes auxiliaires, modalité, connecteurs, etc.).

Éléments lexicaux : voir liste contenue dans le référentiel BEP ou programme de BEP ; construction de phrase simples, composées, complexes.

D. Production orale

La capacité à s'exprimer oralement en langue vivante étrangère de façon pertinente et intelligible sera évaluée.

Le support proposé par le formateur permettra d'évaluer l'aptitude à dialoguer en langue vivante étrangère à l'aide de constructions simples, composées, dans une situation simple de la vie courante. Ce dialogue pourra porter sur des faits à caractère personnel, de société ou de civilisation.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- mobilisation des acquis ;
- aptitude à la reformulation ;
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles.

Exigences lexicales et grammaticales : voir programme de consolidation de seconde et référentiel BEP ou programme BEP.

Modes d'évaluation

→ Évaluation ponctuelle : (écrite ; durée : 2 h 30 min)

L'évaluation comporte deux parties :

- une première partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités de compréhension ;
- une deuxième partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités d'expression.

L'évaluation s'appuie sur un ou plusieurs textes ou documents (textes littéraires, textes argumentatifs, textes d'information, essais, articles de presse, documents iconographiques).

Dans la première partie, deux ou trois questions permettent de vérifier la capacité du candidat à comprendre le sens global des documents, à en dégager la construction, à en caractériser la visée, le ton, l'écriture, etc.

La seconde partie permet d'évaluer la capacité du candidat à exposer un point de vue ou à argumenter une opinion. Le type d'écrit attendu s'inscrit dans une situation de communication précisée par l'énoncé (lettre, synthèse rédigée, article, etc.). Le sujet précise la longueur du texte à rédiger.

Le nombre de points attribués à chacune des parties de l'épreuve est indiqué dans le sujet. Dans tous les cas, la note globale est attribuée sur 20 points.

→ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation permettant de tester les capacités de compréhension et d'expression du candidat. Elles sont de poids équivalent. Elles reposent à la fois sur des supports fonctionnels et sur des supports fictionnels ou littéraires. On précisera chaque fois que nécessaire la situation de communication : destinataire, auditoire, etc.

- *Situation A*

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à analyser ou à synthétiser.

b) Exemples de situations :

- supports fonctionnels : fiche d'analyse de tâches ; prises de notes ;
- supports fictionnels/littéraires : fiche de lecture ; synthèse d'une activité de lecture.

- *Situation B*

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à rendre compte ou à transposer ou à développer.

b) Exemples de situations :

- supports fonctionnels : rapport d'intervention en milieu professionnel ; fiche de présentation d'un produit ; rédaction d'un texte publicitaire à partir de documents ; lettre, articles ; argumentation à partir d'un dossier ;
- supports fictionnels/littéraires : commentaire de lettre, d'images ; argumentation à partir d'une lecture.

- *Situation C*

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à exposer ou transmettre un message oral.

b) Exemples de situations :

- présentation d'un dossier disciplinaire ou interdisciplinaire ;
- compte rendu de lecture, de visite, de stage, etc. ;
- rapports des travaux d'un groupe.

- *Situation D*

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à participer ou animer.

b) Exemples de situations :

- participation à un entretien (embauche, etc.) ;
- participation à un débat ;
- participation à une réunion ;
- animation d'un groupe, d'une équipe (entreprise).

SOUS-ÉPREUVE B5 : HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE (COEFFICIENT : 2)	U52
---	------------

Modes d'évaluation

→ Évaluation ponctuelle : (écrite ; durée : 2 h)

Cette sous-épreuve porte sur le programme de la classe de terminale du baccalauréat professionnel, sur un thème précis et les notions qui lui sont associées.

Le candidat a le choix entre deux sujets. Il doit faire la preuve de ses capacités à comprendre et à analyser une situation historique ou géographique en s'appuyant sur l'étude d'un dossier de trois à cinq documents de nature variée.

Il répond à une série de questions qui visent à évaluer ses compétences à :

- repérer et relever des informations dans une documentation ;
- établir des relations entre les documents ;
- utiliser des connaissances sur le programme.

Ces questions, qui ne peuvent se réduire à une demande de définitions, permettent au candidat de faire la preuve qu'il maîtrise les méthodes d'analyse des documents et qu'il sait en tirer parti pour comprendre une situation historique ou géographique.

Il élabore ensuite une courte synthèse intégrant les éléments apportés par le dossier et ses connaissances.

Les documents constituent un ensemble cohérent qui permet une véritable mise en relation. La cohérence réside dans la situation envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(nt).

La synthèse consiste en un texte rédigé qui peut être accompagné par une carte, un croquis ou un schéma à l'initiative du candidat ou en réponse à une question expressément formulée.

→ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation : deux situations d'évaluation en histoire fondées sur un sujet accompagné de documents et deux situations d'évaluation en géographie.

Objectifs

Les différentes évaluations visent à évaluer les compétences du candidat à :

- repérer et relever des informations dans un ensemble de trois à cinq documents ;
- établir des relations entre ces documents ;
- utiliser des connaissances sur le programme ;
- élaborer une courte synthèse intégrant les informations apportées par les documents proposés et ses connaissances.

Modalités

Les quatre situations d'évaluation portent chacune sur des sujets d'étude différents, se rapportant au programme de terminale du baccalauréat professionnel. Chaque situation d'évaluation est écrite et dure (environ) deux heures.

Les documents servant de supports aux différentes situations d'évaluation constituent des ensembles cohérents permettant une mise en relation. La cohérence réside dans la situation historique ou géographique envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(nt).

Deux des quatre situations d'évaluation doivent donner lieu à la réalisation d'un croquis ou d'un schéma.

La synthèse demandée comporte une vingtaine de lignes : elle est guidée par un plan indicatif ou un questionnement.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation a pour objet de vérifier que le candidat sait utiliser des méthodes d'analyse et sait communiquer en utilisant le vocabulaire plastique et graphique.

Elle permet également de s'assurer que le candidat sait mobiliser ses connaissances relatives à l'esthétique du produit, à la production artistique et son implication dans l'environnement contemporain et historique.

Évaluation

L'évaluation porte sur les compétences définies par le programme référentiel, en relation directe ou indirecte avec le champ professionnel concerné.

Modes d'évaluation

Les dispositions relatives au contrôle ponctuel et au contrôle en cours de formation sont communes à tous les baccalauréats professionnels exceptés les baccalauréats « artisanat et métiers d'art ».

→ Évaluation ponctuelle : (écrite et graphique ; durée : 3 h)

Cette épreuve comporte une analyse formelle et stylistique des éléments présentés dans un dossier comportant quelques planches documentaires (images/textes).

Elle se complète d'une recherche personnelle effectuée par le candidat à partir de l'analyse du dossier documentaire, en fonction d'une demande précise et/ou d'un cahier des charges.

L'analyse implique un relevé documentaire sélectif assorti d'annotations.

Le contenu de l'analyse peut porter sur la comparaison entre l'organisation plastique et l'organisation fonctionnelle d'un ou de plusieurs objets (ou supports), ou sur la mise en relation des éléments représentés avec leur contexte historique et artistique.

La recherche porte sur un problème appartenant à l'un des domaines des arts appliqués. Elle doit être présentée sous forme d'esquisse(s) graphique(s) et ou colorée(s) assortie(s) d'un commentaire écrit, justifiant les choix effectués par le candidat.

L'épreuve obligatoire, dont le sujet est élaboré au plan national, se déroule, sous la responsabilité des recteurs, dans les centres d'examen de chaque académie, dans le respect du calendrier national. Elle est organisée en séance ininterrompue de trois heures.

Un jury académique composé de professeurs de la discipline procède à la correction et à la notation de l'épreuve.

→ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation s'établit à partir de trois situations d'évaluation organisées au cours de la formation.

Les trois situations comportent une à deux séances de deux heures et sont affectées chacune d'un coefficient particulier :

- première situation d'évaluation : coefficient 1 ;
- deuxième situation d'évaluation : coefficient 2 ;
- troisième situation d'évaluation : coefficient 2.

Le total des points (notes coefficientées) acquis aux trois situations est ramené au coefficient 1 et constitue la note définitive présentée au jury pour l'obtention de l'unité.

• Première situation d'évaluation

L'évaluation de cette première situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- analyser les relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matières, couleurs/fonctions) ;
- mettre en œuvre des principes d'organisation ;
- mettre en œuvre et maîtriser des outils et des techniques imposées.

Les éléments et les données sont imposés.

• *Deuxième situation d'évaluation*

L'évaluation de cette deuxième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- traduire plastiquement les observations concernant les données du réel ;
- analyser des produits d'art appliqué à l'industrie et à l'artisanat ;
- rendre compte plastiquement des relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matières, couleurs/fonctions) ;
- sélectionner, transférer et adapter des éléments pour répondre à un problème d'art appliqué dans le respect d'un cahier des charges ou des contraintes imposées ;
- maîtriser des techniques appropriées à la traduction des réponses données au problème d'art appliqué imposé.

Un dossier documentaire et un cahier des charges sont imposés. Néanmoins, le candidat doit sélectionner des documents et/ou des éléments dans les sources documentaires proposées. Il doit également faire un choix en ce qui concerne la mise en œuvre d'outils et de techniques pour communiquer son projet.

• *Troisième situation d'évaluation*

L'évaluation de cette troisième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- identifier une production artistique et repérer son implication dans son environnement culturel, spécialement dans celui du cadre de vie, de la fabrication industrielle et artisanale ou de la communication visuelle ;
- situer un produit, un support de communication, un espace construit dans l'environnement artistique et culturel de son époque ;
- évaluer la qualité esthétique d'un produit.

Le problème est imposé ainsi que l'objet d'étude ; en revanche, les références (images et textes) sont proposées, le candidat sélectionne des documents ou des éléments documentaires en fonction de son analyse personnelle et de son argumentaire.

**ÉPREUVE E7 : ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
(COEFFICIENT : 1)**

U7

Modes d'évaluation

→ Évaluation ponctuelle et contrôle en cours de formation

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive au lycée

(*Journal officiel* du 30 novembre 1995).

ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE

UF1

Épreuve orale d'une durée de vingt minutes précédée d'un temps de préparation de vingt minutes.

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue de communication courante et à s'exprimer de manière intelligible sur un sujet d'ordre général.

L'épreuve prend appui sur un document écrit, authentique, portant sur des questions actuelles de société et pouvant comporter des éléments iconographiques. Il ne s'agit en aucun cas d'un document technique.

Le candidat peut présenter une liste de huit textes au minimum, représentant un ensemble d'une dizaine de pages. Pour les candidats qui ont suivi l'enseignement facultatif de langue vivante cette liste doit être validée par le professeur et le chef d'établissement. En l'absence de liste, l'examineur propose plusieurs documents au choix du candidat.

Le candidat présente le document et en dégage les éléments essentiels. Cette présentation est suivie d'un entretien portant sur le sujet abordé dans le document. L'entretien peut être élargi et porter sur le projet personnel du candidat.

Précisions concernant l'épreuve facultative d'arabe

Les documents sont rédigés en arabe standard, sans signes vocaliques, conformément à l'usage. Ils peuvent comporter des éléments en arabe dialectal (caricatures, dialogue ou extrait d'entretien publié dans la presse par exemple).

Au cours de l'entretien, l'examineur peut demander la lecture oralisée d'un bref passage et sa traduction.

Le candidat peut s'exprimer dans le registre de son choix : arabe standard ou arabe « moyen ». L'arabe standard, appelé aussi littéral, correspond à l'usage « soutenu » de la langue, par référence à son usage écrit. L'arabe dit moyen comporte des tournures et expressions dialectales. Il doit être compris par tout interlocuteur arabophone. On n'acceptera du candidat aucune forme de sabir, qui consiste à introduire massivement un lexique étranger plus ou moins arabisé.

ÉPREUVE FACULTATIVE D'HYGIÈNE, PRÉVENTION, SECOURISME

UF2

Finalités et objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à :

- appréhender les incidences sur la santé de l'activité de travail et à en cerner les conséquences socio-économiques ;
- justifier des mesures destinées à supprimer ou à réduire les risques d'accidents du travail et d'atteintes à la santé et à s'inscrire dans une démarche de prévention ;
- agir de façon efficace et adaptée dans une situation d'urgence.

Elle porte sur l'enseignement d'hygiène, prévention, secourisme.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte notamment sur :

- la qualité du raisonnement ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées ;
- le comportement ou la procédure d'intervention, adaptés et sûrs, face à des situations d'urgence.

Modes d'évaluation

Évaluation ponctuelle : (écrite ; durée : 2 h)

À partir d'une (de) situation(s) professionnelle(s), accompagnée(s) éventuellement d'une documentation scientifique et technique, le candidat doit notamment :

- exploiter et/ou mettre en œuvre des outils d'analyse de la situation donnée,
- mobiliser ses connaissances scientifiques et réglementaires pour identifier le (ou les) problème(s) et argumenter des solutions d'amélioration en lien avec les mesures et structures de prévention,
- expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation.

- *Première situation d'évaluation* : évaluation écrite, d'une durée indicative de 1 h 30 à 2 h, située au cours de la dernière année de formation, notée sur 7 points.

À partir de documents présentant notamment une situation professionnelle d'entreprise, il est demandé :

- une analyse de la situation donnée selon une méthode adaptée,
- une justification scientifique des effets de la situation donnée ou des mesures de prévention,
- une ou des questions relatives à la réglementation et/ou aux organismes de prévention.

- *Deuxième situation d'évaluation* : réalisation d'un travail personnel écrit noté sur 7 points.

À partir de données recueillies au cours de la période de formation en milieu professionnel et/ou d'un travail documentaire, le candidat rédige un document de 5 pages maximum sur :

- un problème professionnel en lien avec le programme d'hygiène, prévention, secourisme, et le secteur professionnel concerné,
- la prévention mise en œuvre (moyens, acteurs, organisation, etc.) ou les moyens d'amélioration qu'il propose dans leurs contextes respectifs.

Le candidat précise sa démarche, justifie les effets possibles sur la santé ainsi que les solutions mises en œuvre ou possibles.

- *Troisième situation d'évaluation* : évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points.

Le comportement du candidat face à une situation d'urgence est évalué par des moniteurs de secourisme.

Dans le cas où cette évaluation pratique ne peut être réalisée, une évaluation écrite d'environ 30 minutes est mise en place. Au cours de celle-ci le candidat précise la conduite à tenir pour une situation d'urgence relevant du secourisme.

La note globale proposée au jury par le professeur de biotechnologies santé-environnement assurant l'enseignement d'hygiène prévention secourisme est calculée en faisant le total des notes obtenues à chacune des trois situations d'évaluation.